



Genève, le 30 mars 2022

Le Conseil d'Etat

1219-2022

Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Concerne : ordonnance sur l'interopérabilité des systèmes d'information Schengen-Dublin

Madame, la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a bien reçu votre lettre du 17 décembre 2021, par laquelle vous avez invité le gouvernement cantonal à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge, et il vous en remercie.

La nouvelle ordonnance sur l'interopérabilité des systèmes d'information Schengen-Dublin, nommée ordonnance N-IOP, est un élément incontournable pour relier entre elles différentes bases de données de manière simultanée.

Conscient des enjeux liés au développement de l'acquis de Schengen, notre Conseil soutient ces adaptations, et ce dans la mesure où elles amélioreront considérablement le travail des autorités de contrôle aux frontières et de migration cantonales.

Les modifications apportées par cette ordonnance permettront, notamment, la mise en œuvre d'une interconnexion entre les systèmes centralisés existants et de nouvelles informations, via un portail de recherche européen (ESP).

A cet égard, nous sommes d'avis que les systèmes actuels doivent être parachevés par l'intégration d'outils tels que le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS), ainsi que le système d'entrée/sortie (EES), ceci dans le but de garantir l'interopérabilité avec de nouvelles fonctions liées à des échanges d'informations rejoignant les données de l'Union européenne, respectivement celles de Schengen-Dublin.

La mise en place de cette interopérabilité va, sans aucun doute, renforcer au niveau du nouveau contexte géopolitique (crise migratoire, criminalité et terrorisme) la capacité des

autorités concernées en matière de recherche lors des contrôles de police et en frontière, en contribuant à faciliter l'identification des personnes, à des fins de lutte contre la migration illégale et les menaces sécuritaires actuelles.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien prêter aux observations de notre Conseil et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco

Copie à : simone.rusterholz@fedpol.admin.ch et anna.wolf@fedpol.admin.ch